

REPUBLIQUE FRANÇAISE ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023
Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 48 Ont participé au vote : 57 Pour : 45 Contre : 2 Abstention : 10 Date de la convocation : 23-11-2023	L'an deux mille VINGT TROIS et le TRENTE NOVEMBRE , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.
Objet : <p style="text-align: center;"> OTI - Pays d'Art et d'Histoire - subvention 2024 </p> N° d'Ordre : 297-23	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE. ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Françoise ELLIOTT était représentée par Philippe GILARDI. ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Patrick MARCEL a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Claude ESCAPE a donné procuration à Olivier GRAVAS, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Henri GUITART, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Jean SERVAT a donné procuration à Christian TRIADO, ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Yaël DELVIGNE, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES, Géraldine BOUVIER, Etienne TURRA, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.
Secrétaire de Séance : Elisabeth PREVOT	

Le Président,

RAPPELLE qu'une convention d'objectifs annuelle lie la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) pour la gestion du label Pays d'Art et d'Histoire (PAH). La convention a pour objet de définir les missions déléguées à l'Office de tourisme pour la mise en œuvre du PAH ainsi que les conditions d'exécution des missions et les engagements réciproques des deux parties.

La Communauté de communes attribue annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires les actions envisagées dans l'année.

DIT QUE 2021 a été consacré d'une part à la structuration de l'OTI pour accueillir le PAH avec une modification des statuts, ainsi que l'élection d'un vice-président délégué au PAH et d'autre part au projet d'aménagement du CIAP dans la Maison Félip, par l'accompagnement du cabinet d'architecte dans la définition du programme muséographique. La candidature au label, présentée en commission CRPA le 13 décembre, a été officialisée par arrêté préfectoral le 17 janvier 2022.

D'avril 2022 à mars 2023 l'animateur de l'architecture et du Patrimoine (Chef de projet au label PAH) a pris connaissance du territoire, œuvré à la définition du CIAP en collaboration étroite avec le scénographe, le comité scientifique et les personnes ressources, participé à l'estampillage de fonds (Any de Pous), mise en place d'une animation lors des Journées européennes du patrimoine.

L'année 2023 a été dédiée à :

- A la poursuite définition du programme muséographique du CIAP, en collaboration avec le comité scientifique et des personnes ressources, avec l'accompagnement du scénographe
- la rédaction d'une partie du Projet Scientifique et Culturel (PSC)
- la mise en œuvre d'un programme de rendez-vous au second semestre comprenant 1 conférence et 1 visite guidée par mois, de septembre à décembre, animées par des experts ou scientifiques
- la promotion du PAH : élaboration et diffusion de la brochure de Rendez-vous, création de pages pour les sites Internet intercommunaux et de destination, communication numérique
- au recrutement du/de la médiateur.trice culturel.le et au remplacement du/de la chef.fe de projet au label

En 2023 le service PAH a assuré la tenue de

- 2 commissions culture : 17 mai, 25 octobre
- 1 COPIIL du CIAP : 17 mai

2024 verra la poursuite de la structuration du PAH, qui se met en place progressivement, la muséographie du futur CIAP monopolisant beaucoup de temps. L'année 2024 serait consacrée à

- la poursuite de la définition du programme muséographique du futur CIAP avec l'accompagnement d'une muséographe chargée d'élaborer le scénario narratif du parcours de l'exposition permanente,
- la rédaction de la synthèse du programme muséographique en un Projet Scientifique et Culturel (PSC) sollicité par la DRAC,
- La mise en place de la convention avec l'Education Nationale l'objectif étant de proposer à la rentrée 2024 quelques ateliers pédagogiques,
- la mise en œuvre du comité technique afin d'associer l'ensemble des acteurs du territoire et mettre en place, tout particulièrement les conventions de partenariat avec les services patrimoine des communes de Prades et Villefranche-de-Conflent, le PNR,
- la professionnalisation de guides conférenciers,
- la mise en œuvre d'un programme d'animations intégrant a minima 1 visite guidée (d'églises fermées au public) et 1 conférence par mois, de mars à juin et de septembre à décembre,
- la création de supports de communication (site Internet mutualisé avec celui de l'OTI, brochure),
- la poursuite de l'inventaire dans la mesure du temps agent disponible, si des crédits sont disponibles à la région.

Subvention sollicitée pour l'année 2024 pour le Pays d'Art et d'Histoire.

Les dépenses prévisionnelles correspondent encore en grande partie pour cette année de mise en place à des charges de personnel et de fonctionnement.

S'ajoutent des dépenses prévisionnelles pour la création de supports de communication et l'organisation d'animations.

Budget prévisionnel de 95.000 €

- La DRAC subventionne à hauteur de 20 000 € le poste de l'animateur et des animations.

PROPOSE d'attribuer une subvention de 75.000 € à l'OTI pour la mise en œuvre du PAH.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité ou par 45 voix POUR, 2 voix CONTRE et 10 ABSTENTIONS.

AUTORISE le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer une convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal poursuivant les objectifs.


ACCEPTÉ le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Intercommunal de 75.000 € pour l'année 2024.

La convention est annexée à la présente délibération.

PRÉCISE que la convention d'objectifs sus-citée est également conclue dans le cadre de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président ou le 1^{er} Vice-Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

 Le 11 décembre 2023.
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.